

Pour une autre politique de l'emploi

La montée en puissance du rejet du contrat première embauche (CPE) depuis l'annonce de celui-ci par le gouvernement à la mi-janvier, témoigne d'un refus de plus en plus partagé au sein de la population vis à vis d'une précarisation sans cesse accrue de l'ensemble du monde du travail et de la société.

Les salariés ne sont pas des kleenex !

Le CPE, et la tentative de passage en force du gouvernement pour imposer celui-ci, s'inscrit dans la même logique que le contrat nouvelle embauche (CNE) adopté l'été dernier dans le cadre des ordonnances. De tels contrats favorisent le dumping social en mettant en concurrence les salariés qui ont encore des droits avec ceux qui, dans les faits, n'en n'ont plus. En effet, comment les salariés concernés pourraient-ils encore faire respecter leurs droits - même quand ceux-ci existent formellement - avec le risque d'être licenciés à tout moment sans raison : qui oserait réclamer le paiement de ses heures supplémentaires ? Qui oserait être malade ? Qui oserait se syndiquer ou faire grève ? Quelle femme oserait déclarer sa grossesse ? Qui oserait prendre des jours pour enfant malade ?... Les nombreux cas d'ores et déjà recensés de recours aux Prud'hommes de la part de salariés licenciés après seulement quelques jours ou semaines de travail dans le cadre d'un CNE témoignent que les abus inhérents à de tels

contrats sont bel et bien une réalité.

Ils veulent ramener les salariés à une exploitation et à une précarité dignes du XIX^e siècle

Depuis des années, la précarité gagne du terrain dans tous les secteurs : temps partiels imposés, intérim, CDD, emplois-jeunes... comme si cela ne suffisait pas, patronat et gouvernement veulent en imposer toujours plus : CNE, CPE, apprentissage dès l'âge de 14 ans, autorisation du travail de nuit à partir de 15 ans, CDD spécifiques pour les seniors, réforme visant à instaurer une immigration de travailleurs jetables... Toutes les générations et toutes les catégories de salariés sont visées par cette généralisation de la précarité. La Fonction publique, au sein de laquelle la part des contrats courts ne cesse d'augmenter, n'échappe pas à ces attaques avec la multiplication des recours aux CDD, vacataires, emplois aidés, stagiaires...

De contrats précaires en contrats précaires, en passant par des périodes de chômage, le gouvernement et le patronat veulent soumettre le salariat. Ce qu'ils visent à terme, c'est la mort du CDI et l'instauration d'un contrat unique d'embauche individualisé qui donnerait tout pouvoir aux patrons pour licencier rapidement et sans motif tout salarié ! C'est ce qu'ils faisaient

au XIX^e siècle et c'est à quoi ils veulent nous faire revenir : un contrat unique de précarité pour toutes et tous ! Dans cette perspective, patronat et gouvernement accentuent mesure après mesure un travail de sape visant à liquider le Code du travail et à se débarrasser du Statut de la Fonction publique.

Une politique gouvernementale inféodée à un patronat toujours plus exigeant

Ces attaques sont portées au nom d'une prétendue "*grande bataille*" contre le chômage. A ce titre, les chômeurs sont contraints à accepter n'importe quel emploi à n'importe quel prix selon le principe que "*n'importe quel emploi*" vaut mieux que "*pas d'emploi du tout*". Au nom de cette logique, les gouvernements successifs ont multiplié les "*nouveaux*" types de contrats précaires et à bas salaires depuis des décennies, souvent à coups de milliards. Toutes ces créations se sont accompagnées de nouvelles exonérations de cotisations ou d'aides de l'Etat pour les entreprises. Au final, la précarité s'est généralisée... sans réduire le moins du monde un chômage de masse dont le niveau est par ailleurs constamment manipulé et minimisé dans les chiffres officiels.

Dans le même temps, l'économie libérale est présentée

comme un horizon indépassable. Il s'agit, selon le discours dominant, de "*libérer*" les entreprises de toute obligation légale et de "*faire confiance*" aux employeurs pour faire face à la crise. Phraséologie qui passe par une remise en cause du Code du travail, une dégradation continue des revenus des salariés, un désengagement des entreprises de toutes contributions sociales... Dans ce cadre, le salarié est considéré comme une simple variable d'ajustement et des pans entiers de conquêtes sociales sont laminés au nom de l'intérêt "*supérieur*" de l'entreprise et des marchés financiers (supposés correspondre à l'intérêt général). Le droit à l'emploi, le CDI, le plein temps, les augmentations de salaires... sont autant de garanties sociales considérées par les libéraux comme des obstacles dans leur course effrénée au profit. Il s'agit pour eux de faire porter la totalité des risques sociaux sur les salariés et de faire sortir l'entreprise du droit général.

Imposer un autre partage des richesses et de vrais droits pour toutes et tous

Les effets de ces politiques sont désastreux. Les conditions de travail et de santé au travail s'altèrent sans cesse du fait d'une mise sous pression généralisée des salariés. Le niveau de vie de la grande majorité de la population se dégrade - notamment celui des

femmes qui subissent de plein fouet la montée du travail précaire et flexible - alors que la situation de la minorité détentrice de hauts revenus s'améliore sans scrupules du fait, notamment, de la politique fiscale du gouvernement.

Il faut en finir avec cette précarité et ce chantage permanent à l'emploi. La lutte pour l'emploi ne passe pas par le démantèlement du Code du travail et la création d'emplois kleenex au profit du patronat. La précarité ne résout en rien le problème du chômage : elle l'amplifie et conduit de plus en plus de salariés à des situations de pauvreté alors même que les profits des entreprises continuent de grimper. Aujourd'hui on peut travailler... et vivre dans la rue (un tiers des sans-logis ont un emploi !).

Tout le monde (salariés, chômeurs, jeunes, seniors, immigrants...) est concerné par les effets dévastateurs de cette politique et par la généralisation de la précarité. C'est ensemble que nous sommes attaqués et c'est ensemble que nous devons lutter pour exiger une autre politique en totale rupture avec celle actuellement menée. C'est ensemble qu'il nous faut imposer une réorientation de la richesse produite vers des garanties collectives plus fortes, la résorption de la précarité dans le secteur privé comme dans le secteur public, des mesures économiques sociales incitant à la création d'emplois et à la satisfaction des besoins de toutes et tous.

Des immigrés livrés pieds et poings liés à leur employeur

La logique généralisée de démantèlement des droits sociaux et de précarisation des contrats de travail se retrouve dans l'actuel projet de loi modifiant le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda).

Cette réforme, qui s'inscrit délibérément dans une perspective utilitariste à travers l'instauration d'une "*immigration choisie*", vise à fragiliser les immigrés et à restreindre encore plus leurs droits - notamment en tant que salarié(e)s. Dans ce cadre, le gouvernement affiche sa volonté d'aller piller "*les capacités et les talents*" à travers le monde. Ne sera "*acceptable*" que l'étranger perçu comme rentable pour l'économie française. Quant aux autres, ni leur situation personnelle, ni leur situation familiale ne leur conféreront désormais des droits, au point que les régularisations deviendront quasiment impossibles. Ainsi condamnés à perpétuité, les sans-papiers seront condamnés au travail au noir plus encore que par le passé.

Ce projet consacre l'existence de "*travailleurs jetables*", pour lesquels la fin de l'emploi sonne la fin du droit de séjourner, notamment à travers la modification de la carte de séjour temporaire mention "*travailleur temporaire*" (appelée à devenir la norme). Cette carte aura une durée strictement alignée sur celle du contrat de travail, sans pouvoir dépasser 18 mois, et aura comme particularité de ne valoir que pour une activité déterminée auprès d'un employeur également déterminé. Il en résultera une subordination extrême du travailleur à l'égard de l'employeur qui, outre la pression inhérente à toute relation de travail, aura le pouvoir de décider de son maintien ou non sur le sol français. Inutile donc pour un travailleur étranger de vou-

Apprentissage dès 14 ans : ségrégation scolaire renforcée

Une des mesures prises par le gouvernement Villepin en réponse aux événements des banlieues est l'apprentissage dès l'âge de 14 ans.

Depuis 1959, date de la portée à 16 ans de la scolarité obligatoire, une partie de la droite et du patronat a toujours condamné cette mesure qui la privait d'une main-d'œuvre mallable. Kasperreit, député RPR, résumait déjà crûment la situation il y a quinze ans : "*A 14 ans, on peut leur faire mettre la main dans la saleté ; à 16 ans, on n'a plus d'influence sur eux*" !

Aujourd'hui, deux tendances coexistent : l'une pour qui l'apprentissage est l'occasion de mettre certains jeunes au travail précoce-ment et d'exploiter cette main-d'œuvre peu qualifiée ; l'autre qui, à l'instar du Medef, veut "*la création d'un véritable partenariat entre l'école et l'entreprise*" qui lui permette d'orienter toute la politique éducative en fonction de ses intérêts économiques immédiats. Tous s'accordent pour développer l'apprentissage et le Plan de cohésion sociale de Borloo veut atteindre 500 000 apprentis en 2009.

Chez les patrons mêmes, les avis ne sont pas unanimes sur la pertinence d'ouvrir l'accès à l'apprentissage dès 14 ans. Mesure qui constitue également une pierre jetée dans le jardin des Régions qui ont "*compétence en matière d'apprentissage*" (notamment pour construire les CFA - Centres de formation des apprentis).

Dans tous les cas, ce dont il s'agit, c'est de la remise en cause pour certains jeunes - ceux des catégories populaires - du droit à bénéficier jusqu'à 16 ans d'une éducation et d'une formation générale et polytechnique offertes par le service public d'éducation, et qui contribuent à leur permettre, par les connaissances, par la réflexion, par l'esprit critique, d'acquérir une certaine maîtrise sur leur devenir. Et c'est inacceptable !

Malgré de multiples attaques dont le CPE et le CNE sont de nouveau la preuve, l'emploi stable reste à ce jour encore dominant dans notre pays. Le développement de la précarité, notamment chez les jeunes et les femmes, se traduit par l'existence de près d'une vingtaine de contrats de travail atypiques. Mais le CDI couvre encore près de 87% des emplois du secteur privé malgré le fait que les 2/3 des embauches se font désormais en CDD. L'emploi précaire touche 13,5% de la population active salariée, y compris Etat et collectivités territoriale (les contrats de courte durée concernent aujourd'hui 16% des agents de la fonction publique), chiffre certes important mais qui montre que le patronat n'a pas encore réussi à généraliser la précarité.

Dans toute l'Europe, patronat et gouvernements s'évertuent à faire baisser le coût du travail. Cela passe par les exonérations ou la diminution des cotisations sociales ou des contributions fiscales qui financent les systèmes de protection sociale. Cela passe aussi par les externalisations, les filialisations, les remises en cause des accords collectifs, permettant les embauches à moindre coût. L'objectif est aussi de rendre la main d'œuvre plus fluide, de supprimer tous les droits qui protègent encore les salariés.

Au-delà des licenciements dits de "*convenance boursière*", des démenagements d'entreprise, et même des licenciements collectifs, n'oublions pas que 85 % des licenciements économiques ne sont pas considérés comme collectifs (moins de 10 salariés...). De plus, les licenciements économiques ne forment qu'un tiers des licenciements, les autres sont des licenciements "*pour motifs personnels*" qui sont la plupart du temps des licenciements économiques déguisés.

L'Union syndicale **Solidaires** juge indispensable d'avancer une série de revendications fondamentales concernant les règles d'emplois et de rémunérations, notamment les points suivants :

- ✓ L'emploi à temps plein en CDI et/ou statutaire doit constituer la norme d'embauche ;
- ✓ La suppression de tous les contrats "*atypiques*", notamment pour les jeunes ;
- ✓ Un encadrement strict du recours au CDD - qui doit être exceptionnel,



Imposer le droit à l'emploi

momentané, limité à des motifs réglementairement définis (remplacements arrêt maladie, congés de maternité, formation) et soumis au contrôle des élus du personnel ;

- ✓ L'obligation, dans la fonction publique et dans les services publics à statut, d'embaucher tout salarié dans le cadre statutaire et titularisation des précaires déjà présents ;
- ✓ L'embauche doit se faire à temps plein avec possibilité pour tout salarié qui le souhaite de pouvoir sur simple demande travailler à temps partiel, avec garantie d'un retour au temps complet quand l'intéressé le demande ;
- ✓ Obligation que tout salaire inclut l'ensemble des cotisations sociales, ce qui implique la suppression de tous les allègements et exonérations qui amputent le salaire socialisé ;
- ✓ Application automatique des conventions collectives correspondant au réel secteur d'activité des salariés, harmonisation par le haut avec des conventions de sites industriels (notamment dans l'automobile, la chimie, les transports...) incluant l'ensemble des acteurs intervenant dans un processus de production ;
- ✓ Rendre les entreprises donneuses d'ordres responsables du sort des salariés de leurs entreprises sous-traitantes en étendant la notion d'unité économique et sociale présente dans le code du travail ;
- ✓ Obligation pour toute entreprise décidant de réorganiser son activité, de supprimer des unités ou d'en modifier le périmètre, de reclasser antérieurement les salariés concernés dans un autre établissement ou une autre entreprise de la même zone géographique, ceci sans aucun préjudice de rémunération, le maintien de son ancienneté et des acquis collectifs ;
- ✓ Interdiction des licenciements de convenance boursière dans les entreprises qui font des profits ;
- ✓ Redéfinir la notion de licenciement économique afin que les licenciements soient le dernier recours des entreprises en difficulté ;
- ✓ Concernant les licenciements, prononciation de la nullité du licenciement, avec obligation de réintégration, dès que celui-ci est jugé abusif ou

non fondé par le tribunal des Prud'hommes...

Au-delà de ces exigences, il faut assurer un droit effectif à l'emploi pour toutes et tous qui s'oppose au droit patronal de licenciement. Le droit de propriété ne doit pas l'emporter sur les droits économiques et sociaux des personnes. Le patronat, pris comme un collectif, considère les salariés comme "*une main d'œuvre*" qu'il est libre d'utiliser selon ses besoins, en l'ajustant au maximum pour augmenter ses profits. Il considère donc la force de travail comme une simple ressource intervenant dans le processus de production. C'est cette logique qu'il faut inverser en imposant le droit de tout individu de disposer d'un emploi, sans que ce droit puisse être soumis aux calculs financiers des entreprises. L'emploi ne doit plus être une variable d'ajustement financière des entreprises mais un droit social fondamental. Pour que ce droit soit imprescriptible, il faut instaurer une règle garantissant la continuité d'emploi, de rémunération, de droits sociaux, de qualification et de carrière. C'est dans ce cadre que l'Union syndicale **Solidaires** avance la perspective d'un nouveau statut du salariat.

Ce statut doit reposer sur trois grands principes : continuité du contrat de travail, obligation de reclassement et de formation, financement mutualisé entre toutes les entreprises. Il s'agit par là de séparer le droit à l'emploi de l'affectation concrète du salarié à un moment donné dans telle ou telle entreprise. Entre deux emplois, le salarié doit garder sa rémunération antérieure. Il se voit proposer une formation visant à un reclassement au moins au même niveau de qualification. Le financement s'effectue au moyen d'une cotisation sociale : c'est le patronat, pris comme entité collective, qui est responsable de la continuité du contrat de travail.

Au-delà, l'objectif doit être le retour à un plein emploi de qualité. Le chômage de masse plonge sa racine dans la modification du partage du revenu national tel qu'il s'est mis en place depuis une vingtaine d'années : baisse de 10 points de la part des salaires dans la valeur ajoutée, la richesse créée dans les entreprises ; stagnation de l'investissement, croissance exponentielle des revenus financiers. Pour aller vers un véritable plein emploi, c'est cette distribution de la richesse produite qu'il faut mettre en cause.



A lire

Syndicats : lendemain de crise ?

Ce livre a le mérite de poser le débat sur les difficultés du syndicalisme français avec un éclairage sur les conditions historiques de cette crise mais aussi en le comparant aux autres pays européens. Jean Marie Pernot, l'auteur, est chercheur à l'IREs (Institut de recherches économiques et sociales), mais il a la particularité d'avoir été longtemps un responsable syndical critique dans la CFDT.

Syndicats : lendemain de crise - Jean-Marie Pernot - édition Folio Actuel - 2005

Banlieue, lendemains de révolte

Sociologues, associatifs et élus : un regard croisé sur le mouvement de novembre dernier dans les banlieues. Ils ont en commun de refuser la criminalisation des classes populaires, la stigmatisation et le mépris des banlieues, la violence sociale du libéralisme, les discriminations... Ils veulent donner sens à ce mouvement et le replacer dans un débat politique de fond.

Banlieue, lendemains de révolte - ouvrage collectif - coédité Regards / La Dispute - 2005

Représentativité syndicale

Occupation du Conseil d'Etat par Solidaires

Une centaine de militant(e)s de l'Union syndicale **Solidaires** se sont invités pacifiquement au Conseil d'Etat le vendredi 3 mars* afin d'être reçus en audience par M. Hadas Label, président de la section sociale du Conseil d'Etat, pour lui remettre des milliers de pétitions. Cette action pleinement réussie entrait dans le cadre de la campagne organisée par l'Union syndicale **Solidaires** pour faire changer les règles de la représentativité syndicale. Campagne qui se poursuivra sur l'ensemble du territoire tout au long de l'année. (*photos et communiqué : <http://www.solidaires.org/article7725.html>)

Femmes

Si l'insertion des femmes dans le monde salarié s'est accélérée, s'il y a de plus en plus de femmes qualifiées, la situation d'inégalité entre hommes et femmes perdure dans le monde du travail. Depuis le milieu des années 1990, le salaire moyen des femmes représente entre 75 et 80% de celui des hommes.

Si les dernières mesures du gouvernement en matière d'emploi sont une régression pour tous, les femmes sont frappées de plein fouet par la précarité. Le chômage des femmes est supérieur à celui des hommes dans toutes les tranches d'âge. Malgré une meilleure formation et une meilleure réussite scolaire, chez les jeunes actifs de moins de 25 ans, 36% des femmes sont en situation de chômage ou de sous-emploi.

Le CNE ou le CPE vont accentuer la précarisation de tous et notamment des femmes.

Le Collectif National pour les Droits des Femmes lance pour l'année 2006 une campagne sur l'emploi des femmes autour des revendications :

- ✗ Partages des tâches domestiques entre hommes et femmes
- ✗ Des services publics gratuits pour l'accueil de la petite enfance et des personnes dépendantes.
- ✗ Une réduction importante et égalitaire de la durée du travail
- ✗ Lutte contre les temps partiels imposés, pour de vrais emplois de qualité
- ✗ Retrait des dispositifs CNE et CPE